

MUSÉES ROYAUX

DE

PEINTURE ET DE SCULPTURE

DE

BELGIQUE

N^o 5134/42

Objet :

ANNEXE

Expédié le 30-3-10

Bruxelles, le 19

@

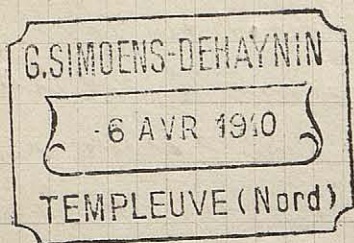
Simons -

Nous avons l'honneur de vous faire connaître
que la Commission Directrice examinera volontiers
la reproduction photographique — si toutefois
elle en votre possession — d'un ouvrage ad
que vous signalez à son attention par votre lettre
du .

Veillez agréer, M., l'assurance
de notre considération distinguée.

POUR LA COMMISSION DIRECTRICE,

Le Secrétaire,



Templeuve 6 Avril 1910.

Muséum Florens - Geraerz, Leveitane
des Musées Rogaux de peinture Sulpture
Beuxelles.

On m'a bien vu bonjour du 30 écrivé à
laquelle je n'ai pu répondre plus tôt, étant
en voyage.

Je n'ai pas les photographies des tableaux
dont j'ai eu l'honneur de vous entretenir, je puis
souhaiter les faire prendre. Quelquefois raie de
nouveaux renseignements que j'ai puisés depuis
dans un ouvrage intitulé:

Portrait Van Dyck

La vie & son œuvre par

Jules Guiffrey

A. Quentin, imp. id. rue St-Benoit Paris (MDCCCLXXXII)
Portrait Catalogué sous le n° 647 - Langlois (François) des Ciartes -
homme tenant une cornue, à mi-jambe.

Coll. de Miss. Fair, en 1831 (Catal. de Smith de Londres
n° 305) Gravé par J. Perme 1645; par Vie. Pilly, en bois, cadre orlé.
par P. G. Langlois; sur bois, dans le "Magasin Pittoresque" (XX 393)

D'après le même ouvrage, qui consacre deux pages à ce portrait
Langlois François, dit le Ciartes, aurait été très lié avec Van Dyck
qui lui a fait son portrait vers 1622 (ou 1626). Cette œuvre
depuis a été vendue plusieurs fois des prix très élevés (8000 livres)
p. Hignault
ii. il.

Juncolemna achetée 6003.^{re} par le Coll^{ge} Smith, en 1808.

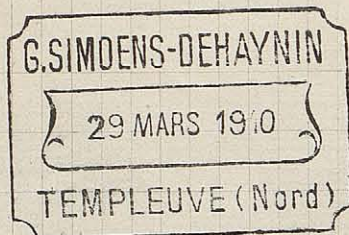
Si ce n'est pas cette même toile que désignent les diéscat-
-logues, ce ne peut être qu'une "répétition" de l'œuvre du
même par lui-même, "répétition, donc l'avantage de Jules
Guiffrey admet Tailleur volontiers l'hypothèse & l'hypothèse
que se baser moi-même sur l'aspect artistique de la toile,
ainsi que sur la beauté frappante de la peinture.

Si donc, comme j'ai tout lieu de le croire, ce portrait est bien ce que je pense, je vous serais obligé de bien vouloir m'en indiquer la valeur, pour être alors tenu de disposer d'entier en pourparlers pour la vendre.

De même pour mon portrait de « Trulin », sous
je puis garantir l'authenticité, mais sous je ne me
séparerais qu'après copie, car c'est un portrait de
famille.

À vous lire je vous prie Saluez, Messieurs, mes
Civilités les distinguées.





2
Templeuve (France - Nord.) 29 Mars 1910.



à Monsieur le Conservateur du Musée de
Bruxelles.

Monsieur,

J'ai l'honneur, Monsieur, de solliciter de votre obligeance
et de votre haute compétence un enseignement sur
les toiles suivantes :

1^{re} Une peinture à l'huile (diam. env. 50 x 51 cm) portrait d'un
homme en pourpoint rouge, chapeau à larges bords et
jouant de la cornemuse; provient d'une seule suite de
dix, faite à Lille voilà plusieurs années déjà. Cette
toile paraît très ancienne, car la charnière en est même un
craquelé par des clous carrés encore frappés à la main.
Une vieille gravure de P. G. Langlois, sculpt., éditée par
Mme M^{lle} Desamples à Paris, sous le titre de :
"Le joueur de musette", est attribuée à Anth. Van Dyck.
J'ai tout lieu de croire que cette toile est l'original
de cette copie en gravure, car celle-ci représente le
sujet à l'envers, c. à d. que la musette, qui est placée
à droite sur la toile, l'est à gauche sur la gravure.
sur son face.

2^{de} Un portrait de jeune homme (diam. env. 61 x 71 cm.)
toile signée: Trulin 1852 - peintre flamand vers 9. 9.
servant de bonnet, paraît-il, dans certaines églises de
Gand et d'Anvers, ainsi qu'au musée de Bruxelles.

Veuillez agréer mes remerciements anticipés auprès Monsieur
mes civilisés distingués.

G. L. J.